



Département de la Charente-Maritime  
Arrondissement de Rochefort  
**MAIRIE DE VIRSON**  
1 Place du souvenir  
17290 VIRSON

**COMMUNE DE VIRSON**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 20 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Richard MOREAU, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de la convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Date d'affichage de la convocation : 14/04/2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Mr AMICE-NOCQUET Patrick, Mme ARNOULD Céline, Mme AUDIART Marine, Mr AUMAND Alexandre, Mr BONNAUD Gilles, Mme FRANCHET Véronique, Mme GOUINAUD Claudie, Mme MABILAT Aurélie, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry, Mr VIENNE Virgil

Absents excusés : Mr COIGNET Jérémie *a donné pouvoir à Mr AMICE-NOCQUET Patrick*, Mr COUSSOT François-Xavier, Mme LE BRANCHU Sophie *a donné pouvoir à Mme GOUINAUD Claudie*

Absents :

Secrétaire de séance : Mme ARNOULD Céline

Secrétaire auxiliaire : Mme BOULAN Aurélie

**Ordre du Jour :**

Mr MOREAU Richard ouvre le conseil et demande un ou une secrétaire de séance. Mme ARNOULD Céline, se propose. Mme ARNOULD est la secrétaire de séance de ce conseil.

Il donne l'ordre du jour.

- 1- Approbation PV du 20 mars 2026
- 2- Budget : vote du compte financier unique (CFU) 2025
- 3- Budget : Affectation du résultat 2025
- 4- Vote des taux d'imposition 2026
- 5- Budget : vote du budget primitif 2026
- 6- Désignation des commissaires pour la commission communale des impôts directs (CCID)
- 7- Création de la commission d'appel d'offres (CAO)

- 8- Création des commissions communales
- 9- Élection des représentants de la Société Publique Locale (SPL)
- 10- Élection des représentants de PAPJ
- 11- Élection des correspondants défense
- 12- Élection des représentants du syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Aigrefeuille
- 13- Présentation des dépenses et recettes du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 mars 2026
- 14- Questions diverses

**Ordre du Jour :**

**1- Approbation du PV du 20 mars 2026**

Mr MOREAU demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2026. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Votants : 14                      Pour : 14                      Contre : 0                      Abstention : 0

**2- Budget : vote du compte financier unique (CFU) 2025 (Annexe 1 au procès-verbal)**

Mr MOREAU informe le conseil qu'il doit approuver le compte financier unique (CFU) de la commune. Il ajoute que ce CFU remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il permet de ne voter qu'une seule fois. Il ajoute que Mr PILLAUD, en tant qu'ancien maire devra quitter la salle pendant le vote.

Mr le Maire donne la parole à Mme BOULAN Aurélie, secrétaire générale de mairie afin qu'elle présente le CFU.

Fonctionnement	Investissement	Résultat de clôture de l'exercice
- Dépenses : o Prévu : 944 160,94€ o Réalisé : 593 913,54€ - Recettes : o Prévu : 944 160,94€ o Réalisé : 995 586,82€	- Dépenses : o Prévu : 308 575,32€ o Réalisé : 126 106,66€ o Restes à réaliser : 0,00€ - Recettes : o Prévu : 308 575,32€ o Réalisé : 73 990,75€	- Investissement : -52 115,91€ - Fonctionnement : 401 673,28€ - Résultat global : 349 557,37€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

*Mr PILLAUD Thierry, Maire en 2025 quitte la salle et ne prend pas part au vote.*

Votants : 13                      Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 1

Vote le compte financier unique 2025 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**3- Budget : Affectation du résultat 2025 (Annexe 2 au procès-verbal)**

Mr MOREAU, présente au conseil le tableau d'affectation du résultat pour l'année 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1 (2024)	-34 015,18€	Report déficitaire N-1 (2024)	
Report excédentaire N-1 (2024)		Report excédentaire N-1 (2024)	460 285,48€
Dépenses de l'exercice	92 091,48€	Dépenses de l'exercice	593 913,54€
Recettes de l'exercice	73 990,75€	Recettes de l'exercice	535 301,34€
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	-18 100,73€	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	-58 612,20€
RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION (001)	-52 115,91€	RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION (001)	401 973,28€
Restes à réaliser : dépenses	0,00€	Affectation de l'investissement (1068)	52 115,91€
Restes à réaliser : recettes	0,00€	Complément d'affectation	
Besoins de financement	-52 115,91€	Total à effectuer	52 115,91€
PRÉLÈVEMENT À EFFECTUER	52 115,91€	REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002)	349 557,37€

Le compte financier voté présente un déficit d'investissement de 52 115,91€ et un excédent de fonctionnement de 401 673,28€.

Ce résultat doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil Municipal. Compte tenu du déficit d'investissement, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter -52 115,91€ au 001 (déficit d'investissement reporté) en section d'investissement et 349 557,37€ en section de fonctionnement au budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

Votants : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Abstention : 0

- D'approuver à la majorité l'affectation des résultats 2025.

#### **4- Vote des taux d'imposition 2026 (Annexe 3 au procès-verbal)**

Mr le Maire informe le conseil que les bases d'imposition ont un peu augmenté pour l'année 2026. Il propose au conseil de réfléchir sur la nécessité ou non de l'augmentation du taux d'imposition 2026. Il présente 4 simulations (annexe 3 au procès-verbal), une simulation sans augmentation du taux, et 3 autres avec une augmentation des taux.

Mr AMICE-NOCQUET demande comment le taux a été trouvé. Mr MOREAU répond, qu'il a d'abord choisi un montant, puis, divisé ce montant par le montant que peut percevoir la commune cette année. Cela donne un taux. Ce taux est ensuite ajouté aux taux de l'année 2025. Mr PENON informe que la commune n'a pas augmenté son taux depuis longtemps, mais demande si cette année il est nécessaire de l'augmenter. En effet, la commune n'a pas de grands projets pour 2026.

Mme FRANCHET ajoute, qu'augmenter le taux pour 2026, est contraire à ce qui avait été annoncé lors des élections municipales.

Mr VIENNE propose de ne pas augmenter les taux en 2026 et de voir en 2027.

Mme MABILAT propose de se renseigner sur les taux des communes aux alentours afin de se donner une idée des taux appliqués ailleurs. Mr AUMAND se propose de se renseigner.

Mr AMICE-NOCQUET ajoute que la commune n'a pas de gros projets pour le moment, et ajoute que dans les prochaines années, si, un gros projet est nécessaire, il faudra peut-être voir pour augmenter les taux.

Ces explications entendues, Mr MOREAU propose donc au conseil de ne pas augmenter les taux mais ajoute qu'avec l'augmentation des bases les impôts augmenteront un peu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention :

- De maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	40,38%	40,38%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	65,91%	65,91%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	10,02%	10,02%

- D'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

#### **5- Budget : vote du budget primitif 2026** (Annexe 1 au procès-verbal)

Le budget primitif 2026 est présenté par Madame BOULAN, secrétaire générale de Mairie.

Le budget se présente de la manière suivante :

- Fonctionnement
  - o Dépenses : 871 486,37€
  - o Recettes : 871 486,37€
- Investissement
  - o Dépenses : 203 928,21€
  - o Recettes : 203 928,21€

Mme BOULAN présente tous les articles au conseil municipal et explique certains articles :

Mme BOULAN projette l'état de l'endettement annuel de la commune (Annexe 5 au procès-verbal). Elle précise que le capital est une dépense d'investissement alors que les intérêts sont du fonctionnement. Elle explique qu'en 2033 la commune aura remboursé tous ses emprunts sauf si elle en contracte d'autres. Elle ajoute qu'il reste un seul emprunt : celui de la salle des fêtes.

Mr AMICE-NOCQUET demande à Mme BOULAN quel serait le budget que la commune pourrait avoir pour une grosse opération. Mme BOULAN répond qu'il n'est pas possible de l'estimer. Il faut que la commune ait un projet avec un montant afin de voir les articles qui peuvent avoir moins de crédits par rapport à d'autres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention :

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	203 928,21€ (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	203 928,21€ (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	871 486,37€ (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	871 486,37€ € (dont 0,00 de RAR)

## **6- Désignation des commissaires pour la commission communale des impôts directs (CCID)**

Mr MOREAU explique qu'à l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions sur la commune. Il ajoute que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes si la population de votre commune est inférieure à 2 000 habitants), proposée sur délibération du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026

Mr MOREAU propose les 24 noms suivants :

- Mr BARON Stéphane (Chambon)
- Mr BONNAUD Gilles
- Mme CHARRIER Béatrice
- Mr DELBECQUE Georges
- Mr TOURNEUR Jacky
- Mr BRIAUD Michel
- Mr BERTIN Patrick
- Mr BONNOUVRIER Gianni (Bouhet)
- Mr SENARD Jean-Louis
- Mr FABROL Alain
- Mme GASPAR Annie
- Mr FRANCHET Didier
- Mme CONTE Marine
- Mr AMICE-NOCQUET Jérémie
- Mr JAMET Pierre-Alexandre
- Mr D'ARAUJO Nicolas
- Mme PARPAY Reine
- Mme MOREAU Sylvie
- Mr NAZON Franck
- Mme RINQUIN Cécile
- Mr TREVIN Sébastine
- Mme Le FRANÇOIS Aurore
- Mme LOISEL Sandrine
- Mme LOUVET Sandrine

Mme ARNOULD demande comment il a choisi les personnes. Mr MOREAU répond qu'il a contacté chaque personne afin d'avoir leur accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Votants : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Abstention : 0

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

- Mr BARON Stéphane (Chambon)
- Mr BONNAUD Gilles
- Mme CHARRIER Béatrice
- Mr DELBECQUE Georges
- Mr TOURNEUR Jacky
- Mr BRIAUD Michel
- Mr BERTIN Patrick
- Mr BONNOUVRIER Gianni (Bouhet)
- Mr SENARD Jean-Louis
- Mr FABROL Alain
- Mme GASPAR Annie
- Mr FRANCHET Didier
- Mme CONTE Marine
- Mr AMICE-NOCQUET Jérémie
- Mr JAMET Pierre-Alexandre
- Mr D'ARAUJO Nicolas
- Mme PARPAY Reine
- Mme MOREAU Sylvie
- Mr NAZON Franck
- Mme RINQUIN Cécile
- Mr TREVIN Sébastine
- Mme Le FRANÇOIS Aurore
- Mme LOISEL Sandrine
- Mme LOUVET Sandrine

#### **7- Création de la commission d'appel d'offres (CAO)**

Mr le Maire informe que la commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux inférieurs à 5 404 000 € HT. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L 1414-2 du CGCT).

La CAO est composée (art. L 1411-5 du CGCT) : pour une commune de moins de 3 500 habitants, du maire (ou de son représentant) et de 3 membres du conseil municipal.

Les membres de la CAO sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, par délibération du conseil municipal.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (art. L 1411-5). Il y a lieu d'élire les suppléants sur la même liste que les titulaires.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel

de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Il demande au conseil s'il souhaite voter à bulletin secret. Le conseil refuse le vote à bulletin secret à l'unanimité.

Mr le Maire demande des volontaires parmi les élus.

- Sont candidats au poste de titulaire :
  - o Mr VIENNE Virgil
  - o Mr AUMAND Alexandre
  - o Mme FRANCHET Véronique
  
- Sont candidats au poste de suppléant :
  - o Mme MABILAT Aurélie
  - o Mr PENON Vincent
  - o Mr AMICE-NOCQUET Patrick

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

Votants : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Abstention : 0

Sont donc désignés en tant que :

- Délégués titulaires :
  - o Mr VIENNE Virgil
  - o Mr AUMAND Alexandre
  - o Mme FRANCHET Véronique
  
- Délégués suppléants :
  - o Mme MABILAT Aurélie
  - o Mr PENON Vincent
  - o Mr AMICE-NOCQUET Patrick

## **8- Création des commissions communales**

Mr MOREAU explique au conseil que des commissions communales peuvent être créées afin d'étudier et préparer les questions soumises au conseil.

Mr le Maire propose la création des commissions suivantes :

- Affaires scolaires
- Bâtiments
- Voirie
- Animation

Il demande aux conseillers des volontaires pour participer à ces commissions.

Pour la commission d'animation, il ajoute qu'il aurait souhaité que tous les élus en fassent partie. Après discussion, les élus préfèrent que la commission travaille sur les projets et qu'elle les expose au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide, dans les conditions fixées par l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres qui y siègeront.

<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	Mr AMICE-NOCQUET Patrick, Mme ARNOULD Céline, Mme FRANCHET Véronique, Mme MABILAT Aurélie
<b>BATIMENTS</b>	Mr AUMAND Alexandre, Mr BONNAUD Gilles, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry, Mr VIENNE Virgil
<b>VOIRIE</b>	Mr AMICE-NOCQUET Patrick, Mr BONNAUD Gilles, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry
<b>ANIMATION</b>	Mme ARNOULD Céline, Mme AUDIART Marine, Mme FRANCHET Véronique, Mme MABILAT Aurélie

### 9- Élection des représentants de la Société Publique Locale (SPL)

Mr le Maire rappelle au conseil que par délibération du 21 novembre 2022, il a été décidé d'approuver une participation au capital de la SPL départementale une fois celle-ci constituée par l'acquisition de trois actions de 100 euros chacune auprès du Département de Charente-Maritime.

Avec l'élection d'un nouveau conseil, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale et au sein de l'assemblée spéciale. Pour faciliter la gestion de ces représentations, il est conseillé de nommer la même personne pour ces 2 assemblées et d'ajouter un suppléant. Cette configuration facilite le suivi et les obligations pour la commune au sein de la SPL.

Mme MABILAT demande ce que c'est que la SPL.

Mr MOREAU explique que la SPL agit exclusivement pour le compte de tout ou partie des Collectivités Territoriales, la Société a pour objet d'apporter aux territoires de Charente-Maritime, une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en termes :

- D'aménagement,
- D'urbanisme et d'environnement,
- De développement économique, touristique et de loisirs,
- D'accompagnement dans l'innovation et la transition énergétique.

Il ajoute que dans ces domaines, la Société pourra :

- Réaliser toute étude, analyse et schéma directeur pour assister la définition de la stratégie de développement territorial,
- Réaliser toute opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements, de tout immeuble, local ou ouvrage,
- Acquérir tout immeuble, droit réel ou terrain en vue notamment de la constitution de réserve foncière,
- Assurer des missions d'information, de promotion, d'animation, de recherche et de formation.

Et, plus généralement, la Société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, présentant un intérêt général pour les Collectivités Territoriales, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Il demande un titulaire et un suppléant. Mr MOREAU se porte candidat pour être titulaire et Mme MABILAT se porte candidate pour le poste de suppléante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Abstention : 0

- Désigne Mr MOREAU Richard représentant titulaire au sein des deux assemblées
- Désigne Mme MABILAT Aurélie représentante suppléante au sein des deux assemblées

### **10- Élection des représentants de PAPJ**

Mr MOREAU explique que la commune bénéficie du service de l'association PAPJ (Plaine d'Aunis Pleine de jeunes) afin de s'occuper du périscolaire durant l'année scolaire. Avec l'élection d'un nouveau conseil municipal, et en tant que commune bénéficiaire de l'activité de l'association, la commune a la possibilité de désigner parmi les élus un représentant qui siègera au conseil d'administration de l'association.

Mme FRANCHET Véronique, se propose pour siéger au conseil d'administration de PAPJ.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Abstention : 0

Le conseil désigne Mme FRANCHET Véronique, pour siéger au conseil d'administration de PAPJ

### **11- Élection des correspondants défense**

Mr MOREAU explique que la commune de Virson doit choisir un nouveau correspondant défense afin de représenter la commune. Il ajoute que si le conseil le souhaite, un suppléant peut être désigné.

Mr AMICE-NOCQUET demande des informations sur la correspondant défense. Mr MOREAU répond, le correspondant défense est le lien entre la commune et la défense.

- Mme MABILAT Aurélie se propose en tant que correspondante défense titulaire
- Mr AMICE-NOCQUET Patrick se propose en tant que correspondant défense suppléant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 14                  Pour : 14                  Contre : 0                  Abstention : 0

Le conseil désigne :

- Mme MABILAT Aurélie en tant que correspondante défense titulaire
- Mr AMICE-NOCQUET Patrick en tant que correspondant défense suppléant

### **12- Élection des représentants du syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Aigrefeuille**

Mr le Maire annonce au conseil qu'il doit désigner des délégués pour le Syndicat d'Assainissement de la région d'Aigrefeuille. Le conseil doit désigner deux titulaires et un suppléant.

Mr PENON explique que le syndicat regroupe 6 communes : Aigrefeuille, Chambon, Forges, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Aunis et Virson. Son rôle : faire le tour des communes et entretenir certains fossés.

- Mr PENON Vincent se propose en tant que délégué titulaire.
- Mr MOREAU Richard, se propose en tant que délégué titulaire
- Mr BONNAUD Gilles se propose en tant que délégué suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil désigne Mr PENON Vincent et Mr MOREAU Richard comme délégués titulaires et Mr BONNAUD Gilles comme délégué suppléant du Syndicat d'Assainissement de la région d'Aigrefeuille.

### **13- Présentation des dépenses et recettes du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 mars 2026** (Annexe 4 au procès-verbal)

La loi impose au Maire de la commune de présenter les dépenses faites par le maire ainsi que les recettes encaissées. Mr MOREAU laisse la parole à Mme BOULAN Aurélie, secrétaire générale de Mairie afin qu'elle présente les dépenses et recettes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026.

Mr VIENNE demande si avant le conseil municipal les chiffres seront présentés, s'il était possible d'envoyer aux élus les pages du grand livre afin que toutes les dépenses et recettes soient détaillées.

Mme BOULAN répond, que cela sera fait après avoir pris contact avec le syndicat informatique car elle ne voit pas quel document elle pourra proposer.

### **14- Questions diverses**

#### **Voirie**

Mr le Maire explique que la route du Préneau n'est toujours pas refaite car avec le passage des engins pour le chantier des éoliennes, la route a été dégradée. Il ajoute que des devis ont été demandés. Un choix devra être fait.

#### **Cycle and Sound**

Mr MOREAU rappelle que le Cycle and Sound se déroulera le dimanche 26/04/2026. Le départ et le retour se feront à Bouhet. Il y a des animations le matin. Le départ de la balade est à 14h30. Il y a des concerts à Anais et à Virson. Le retour se fera à Bouhet vers 17h30.

#### **Cérémonie du 8 mai**

Mr MOREAU rappelle que la cérémonie du 8 mai se tiendra au monument aux morts à 10h00.

#### **Fermeture de la mairie**

Mr MOREAU informe le conseil que la mairie sera fermée :

- Du 30/04/2026 au 10/05/2026 inclus
- Du 14/05/2026 au 17/05/2026

#### **Permanence Elus**

Mr MOREAU rappelle au conseil que la première permanence des élus se tiendra à la mairie le samedi 25/04/2026 de 10h00 à 12h00.

#### **Communication**

Mme MABILAT propose de créer un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants. Dans ce livret, serait noté les organismes à contacter pour les poubelles, l'inscription à l'école etc...

Mr PILLAUD informe que ces informations sont disponibles en mairie. Mme MABILAT explique que parfois les gens n'ont pas le réflexe de contacter la mairie. Mr MOREAU ajoute que l'idée est intéressante et à étudier.

### **Affichage sauvage**

Mr AMICE-NOCQUET, informe que le cirque de Bouhet a collé des affiches partout et ne les a pas enlevées.

### **Fréquentation mairie**

Mr AUMAND demande à Mme BOULAN la fréquentation de la mairie. Mme BOULAN répond, que certains jours, il y a du monde, d'autres fois, personne ne se présente en mairie.

### **Bibliothèque**

Mme FRANCHET informe le conseil que la bibliothèque sera intégrée au réseau bibliothèque à partir du 1<sup>er</sup> mai 2026. Les habitants pourront commander des livres qui se trouvent sur d'autres bibliothèques du réseau s'ils ne les trouvent pas à Virson.

Elle ajoute qu'une animation se déroulera à l'école le 28/05/2026 le matin. Une troupe fera une animation de 30 minutes avec les enfants.

### **Problème de réception TNT**

Mr PILLAUD informe le conseil que depuis que les éoliennes situées à Chambon sont en marche pour des essais, il a des problèmes avec la TNT. Mr PENON, ajoute que la mairie de Chambon a informé ses habitants de ce problème. Mr MOREAU ajoute qu'un habitant a contacté la mairie pour la même raison. Mme BOULAN se rapprochera de Chambon afin de savoir quelles sont les démarches à faire pour les habitants de Virson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La secrétaire de séance,  
Mme ARNOULD Céline

Le Maire,  
Richard MOREAU

### **Numérotation des extraits de délibérations**

- 1- D2026\_15 Budget : vote du compte financier unique (CFU) 2025
- 2- D2026\_16 Budget : Affectation du résultat 2025
- 3- D2026\_17 Vote des taux d'imposition 2026
- 4- D2026\_18 Budget : vote du budget primitif 2026
- 5- D2026\_19 Désignation des commissaires pour la commission communale des impôts directs (CCID)
- 6- D2026\_20 Création de la commission d'appel d'offres (CAO)
- 7- D2026\_21 Création des commissions communales
- 8- D2026\_22 Élection des représentants de la Société Publique Locale (SPL)
- 9- D2026\_23 Élection des représentants de PAPI
- 10- D2026\_24 Élection des correspondants défense
- 11- D2026\_25 Élection des représentants du syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Aigrefeuille

**Affiché le 28/04/2026**